

PROCÉDURE ET LISTE DES PIÈCES POUR UNE INSCRIPTION À DISTANCE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous, la procédure à suivre pour vous inscrire administrativement (frais d'inscription, carte d'étudiant...) et pédagogiquement (sur les enseignements) au sein de l'université Paris Nanterre, sur le diplôme universitaire de « Fondamentaux de l'Ingénierie Pédagogique en formation d'Adultes » (D.U FIPA).

- ✚ Après étude de votre dossier de candidature, M. Christophe Jeunesse vous transmet la décision de la commission pédagogique par mail.
- ✚ Mme JEANNE-ROSE et Mme PELAEZ (pôle formation continue UFR SPSE) réceptionnent et/ou vous envoient les documents et informations indispensables à votre inscription (contrat de formation professionnelle, dossier d'inscription, attestation de prise en charge...), que vous devez leur **retourner dûment complétés, accompagnés de toutes les pièces demandées** par mail à l'adresse suivante : fipa@liste.parisnanterre.fr
- ✚ Après réception des contrats et/ou conventions signés accompagnés du 1^{er} règlement (chèque 30% du montant total de la formation), le pôle formation continue UFR SPSE se chargera de faire le nécessaire auprès des services de l'université concernés afin de procéder à votre inscription administrative, puis vous transmettra votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité.
- ✚ Le pôle formation continue UFR SPSE procédera à votre inscription pédagogique (sur les enseignements) et vous transmettra votre contrat pédagogique.

Liste des pièces à fournir

Pour tous :

- ✚ **Dans le cas d'un financement individuel**, vous devrez régler vos droits d'inscription **par chèques à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Paris Nanterre**, selon les modalités suivantes :
 - **un chèque** d'un montant de **450 €** à la signature du contrat (délai de rétractation de 10 jours conformément à l'art.L6353-6 du code du travail)Puis :
 - **un chèque** d'un montant de **525 €** début novembre
 - **un chèque** d'un montant de **525 €** début décembre

- ✚ **Dans le cas d'une prise en charge financière par un organisme privé ou public**, vous devez transmettre, au plus tard 3 semaines avant le début de la formation, **une attestation de prise en charge financière de l'organisme** adressée à l'UFR SPSE de l'université Paris Nanterre:
 - sur papier à en-tête de l'organisme
 - cachetée et signée,
 - précisant l'intitulé de la formation et le montant de la prise en charge,
 - reprenant vos nom-s et prénom-s,
 - précisant le nom et la fonction du/de la signataire de la convention individuelle de formation professionnelle continue (qui sera établit par le service administratif de l'UFR SPSE de l'université Paris Nanterre).
 - Le nom et l'adresse d'un contact au sein de l'organisme à qui sera envoyée la convention pour signature (la convention devra être signée par toutes les parties avant le début de la formation).

Pour un étudiant français :

- **Dossier de candidature dûment rempli.**
- **2 photos d'identité**
- **Copie d'une pièce d'identité** (passeport, carte nationale d'identité recto-verso ou titre de séjour).
- **Copie du relevé de notes du Baccalauréat** sur lequel figure **votre numéro INE** (Identifiant National Etudiant) **ou BEA** (Base Elèves Académique) si vous avez passé votre baccalauréat après 1995.
 - Ce numéro INE est **également indiqué sur les cartes d'étudiant(e) ou les relevés de notes** si vous avez passé votre baccalauréat avant 1995 mais avez fait des études après 1995 dans un établissement public.
- **Copie du certificat de scolarité** si vous êtes inscrit(e) **parallèlement** dans un autre établissement, CPGE, IUFM, Ecoles, autre université. Le cas échéant, copie de la convention avec l'établissement partenaire (Convention de cotutelle de thèse....).
 - **Si vous avez moins de 29 ans et que vous avez déjà payé la sécurité sociale dans cet autre établissement**, il vous faudra fournir une preuve de cette affiliation auquel cas vous

devrez vous affiliez à la sécurité sociale étudiante lors de votre inscription à Paris Ouest Nanterre La Défense.

- **Copie de la carte vitale** pour les étudiants de moins de 29 ans.

Pour un étudiant étranger n'ayant jamais été inscrit en France :

- **Dossier de candidature dûment rempli.**
- **2 photos d'identité**
- **Copie d'une pièce d'identité** (passeport (+ visa si vous êtes en France), carte nationale d'identité recto-verso ou titre de séjour).
- **Copie du certificat de scolarité** si vous êtes inscrit(e) **parallèlement** dans un autre établissement, CPGE, IUFM, Ecoles, autre université. Le cas échéant, copie de la convention avec l'établissement partenaire (Convention de cotutelle de thèse....).

Pour un étudiant étranger ayant déjà été inscrit en France :

- **Dossier de candidature dûment rempli.**
- **2 photos d'identité**
- **Copie d'une pièce d'identité** (passeport (+ visa si vous êtes en France), carte nationale d'identité recto-verso ou titre de séjour).
- **Document mentionnant votre numéro INE** (Identifiant National Etudiant) **ou BEA** (Base Elèves Académique) si vos études ont été réalisées après 1995 dans un établissement public. Ce document peut être :
 - Carte d'étudiant(e)
 - Relevé de notes
 - Certificat de scolarité (rarement)
- **L'affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les étudiants entre 20 et 28 ans** sauf certains cas particuliers.
- **Copie du certificat de scolarité** si vous êtes inscrit(e) **parallèlement** dans un autre établissement, CPGE, IUFM, Ecoles, autre université. Le cas échéant, copie de la convention avec l'établissement partenaire (Convention de cotutelle de thèse....).